

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 097 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Thierry GUICHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Alain CHOULOT à Yves DÉCOTÉ, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Jacques FAIVRE à Yvon PERSON,

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Cyril ACCARD GUILLOIS, Pierre MIDOL, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Françoise WEBER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 72
Votants : 80

Secrétaire de séance : Monsieur René GUINERET

Convocation faite le : 21 juin 2017

Objet : Attributions de subventions de fonctionnement 2017 aux associations sportives membres de l'OIS

VU la note de synthèse n°13 par réf. article L2121-12 du CGCT portant sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2017 aux clubs membres de l'OIS (Territoire de l'ex CCAVV) ;

ENTENDU l'exposé de Jean-François GAILLARD ;

CONSIDERANT que l'ancienne Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages (CCAVV) attribuait chaque année depuis 2002 (arrêté Préfectoral N°537 du 19/04/2002) « des subventions de fonctionnement aux associations sportives adhérentes à l'Office Intercommunal des Sports (OIS) », que les 2 autres Communautés de Communes existantes avant fusion (CCPS et CCCGP) n'exerçaient pas cette compétence, cette dernière étant restée dévolue aux communes ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 27 juin 2017

CO 097 DE (suite)

ATTENDU que la CCAVV, sur proposition de l'OIS, définissait les montants de subvention en appliquant une répartition basée sur 2 critères :

- L'effectif d'adhérents présents dans l'association sportive. Les catégories d'âges des jeunes étant privilégiées dans le calcul de la subvention,
- L'encadrement présent au sein de l'association : Les encadrants diplômés (brevets d'état, ...) étant privilégiés dans le calcul de la subvention ;

CONSIDERANT que pour cette première année suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, et sur la base de la nouvelle proposition de répartition de l'Office Intercommunal des Sports, il est proposé au conseil de délibérer sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2017, pour un montant global de 23 000 € (identique aux montant global attribué au titre de l'année 2016 par la CCAVV) réparti de la façon suivante (voir tableau ci-après) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par 77 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,

ATTRIBUE comme suit **les subventions de fonctionnement 2017 aux associations sportives membres de l'Office Intercommunal des Sports de l'ancien territoire de la CCAVV et dit que les crédits correspondants sont ouverts au BP 2017.**

Association sportive du Collège PASTEUR Arbois	504 €
Jura Cyclisme	2 172 €
Pélican Gymnastique	2 910 €
Hand-ball Arbois	2 633 €
Cercle d'Escrime d'Arbois	745 €
Association sportive du Collège SAINT- JUST Arbois	203 €
AS Foot La Ferté	205 €
Union Sportive Arboisienne Rugby	2 615 €
Arbois Badminton Club	1 433 €
Triangle d'Or Jura Foot	5 779 €
Tennis Club Arboisien	2 329 €
Les chevaliers du Pélican (tir à l'arc)	514 €
Olymp' Sport	353 €
Office Intercommunal des Sports	605 €
TOTAL	23 000 €

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,
le Vice-Président

Le Président

Michel FRANCONY

